

CATÉGORIE DE MEMBRE	Avec droit d'entrée remboursable ¹		Sans droit d'entrée	
4 jours – du lundi au jeudi COTISATION ANNUELLE	2 472\$		2 888\$	
AUTRES FRAIS APPLICABLES				
Contribution spéciale 2019 pour frais non récurrents	200 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	200 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Entreposage et nettoyage des bâtons, usage d'un chariot pour le membre et ses invités, adhésion au CLUB PRO	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	170 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Champ de pratique – utilisation illimitée ²	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	80 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un casier au vestiaire	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	60 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
Location d'un grand casier au vestiaire (en option)	+40 \$	0	+40 \$	0
Droits à Golf Québec inclus – 36 \$		<input checked="" type="checkbox"/>		<input checked="" type="checkbox"/>
Nourriture, breuvages et boissons alcoolisées : charge minimale de 450\$ (avant service et taxes) ³	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>	450 \$	<input checked="" type="checkbox"/>
TOTAL : ADDITIONNEZ VOTRE COTISATION ANNUELLE AUX AUTRES FRAIS APPLICABLES				

¹ Nouveau membre avec droit d'entrée remboursable

J'aime passionnément le golf... Devenez membre du Club en profitant d'un droit d'entrée remboursable!

Un droit d'entrée remboursable de **500\$ pour chacune des 5 premières années** s'ajoute à la cotisation annuelle. Après 5 ans, un **crédit de 500\$ par année** sur la cotisation annuelle est octroyé au membre pour les années 6 à 10. Si ce membre quitte le Club avant l'année 5, en référence à son contrat initial, il n'aura pas à payer pour les années restantes pas plus qu'il ne recevra de remboursement pour les années qu'il a déjà payées. Si ce membre quitte avant l'année 10, il n'aura pas droit à un remboursement des années restantes.

Ce membre doit être détenteur en règle d'au moins 4 actions du Club. Les actions doivent être achetées 1 an après son adhésion au Club.

Droit de retour pour les anciens membres : les droits de retour sont suspendus jusqu'à nouvel ordre.

- ² Champ de pratique : une contribution de **80\$**, pour utilisation illimitée du champ de pratique, s'ajoute à la cotisation annuelle (réservé exclusivement à tous les membres ainsi qu'à ceux qui utilisent un droit de jeu).
- ³ Charge minimale : une charge minimale de **450\$** avant le service (12%) et les taxes sur la nourriture, les breuvages et les boissons alcoolisées consommés au Club est applicable. Ne s'applique pas aux membres âgés de plus de 75 ans.

Notes

- Départ permis en tout temps du lundi au jeudi incluant les jours fériés.
- Droit de participation aux événements internes suivants : journée d'ouverture, championnat du Club et journée de fermeture.
- Le membre 4 jours sans droit d'entrée remboursable n'a pas l'obligation d'achat d'actions.
- La TPS et la TVQ s'ajoutent à tous les montants indiqués ci-dessus.
- La date de référence pour déterminer l'âge de toutes les catégories est le 1^{er} mai.
- Votre abonnement au Club de golf Cap-Rouge n'est pas transférable.
- Un Membre Contractant peut donner sa démission à tout moment en avisant la Compagnie par écrit. Le cas échéant, **la démission prend effet le 1er décembre suivant la date où tel avis a été donné.** Le Membre Contractant doit s'assurer d'être en mesure de prouver que tel avis a été donné à la Compagnie ainsi que la date à laquelle il a été donné.

Modalités de paiement

- Les montants payables doivent être réglés avant le 1^{er} mai 2019. Alternativement, ils peuvent être réglés en 3 versements égaux aux dates suivantes : 1^{er} avril 2019, 1^{er} mai 2019 et 1^{er} juin 2019.
- Un intérêt de 1,5% par mois est ajouté sur tout compte qui n'est pas acquitté à la date prévue.
- Il est possible de payer par internet en utilisant le site de votre institution financière. Les indications sont fournies sur leur site. Présentement, les principales institutions financières offrent ce service, à l'exclusion des banques HSBC et Laurentienne. Au besoin, veuillez consulter votre institution financière pour vous assister à cet égard; les services administratifs du Club ne peuvent le faire.

Incitatif supplémentaire

Incitatif de groupe : Si 4 personnes deviennent membre du Club en même temps dans l'une ou l'autre des catégories suivantes : « Relève 30-39 ans », « membre 4 jours – du lundi au jeudi » ou « membre Pleins privilèges », chaque personne recevra un crédit de 150 \$ applicable à la restauration au Club de golf Cap-Rouge.